



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

2021-06-02

Objet : Délégation du Comité syndical au président – Compte rendu des décisions prises.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 23 septembre 2021, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président.

Présents : Mmes Armelle MANCHEC, Laëtitia DUMAS, MM. François ARS, Christophe BROHAN, Thierry ÉVENO, Michel GUERNEVÉ, Pascal GUIBLIN, Alain LAYEC, Bruno LE BORGNE, Claude LE JALLÉ, Denis LE RALLE, Alban MOQUET, Christian SÉBILLE, Gérard THÉPAUT,

Absents : MM.Régis FACCHINETTI, Patrice LE PENHUIZIC, Loïc LE TRIONNAIRE, François MOUSSET, Jean-Pierre RIVOAL, Roland TABART, Joël TRIBALLIER.

Pouvoirs : Pascal BARRET a donné pouvoir à Alban MOQUET, Samuel FERET a donné pouvoir à Bruno LE BORGNE.

Quorum : 14 délégués (titulaire ou suppléants) présents à l'ouverture de la séance) ; le quorum (12 délégués) est atteint.

Par délibération n° D-2020-04-07 du 30 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé, conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-2, L5211-10, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Président des attributions dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au Comité syndical des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les décisions prises par le Président sont les suivantes :

Marchés publics ou contrats conclus à titre onéreux d'un montant inférieur ou égal à 90 000,00 € H.T et supérieur 5 000 € HT (NB : des commandes de valeur inférieure ou égale à 5 000 € HT peut également figurer ci-dessous).

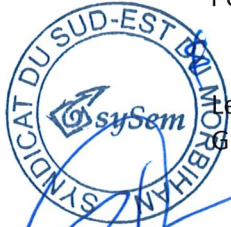
SITE OU ACTIVITE	Objet	Titulaire	Montant H.T.
SIEGE	50000 exemplaires plaquette centre de tri	CLOITRE	2526,00 €
SIEGE	Création graphique plaquette centre de tri	EKINOX	2670,00 €
La Lande du Matz	Pompe de forage pour casier	OVIVE	705,00 €
La Lande du Matz	Mesure des niveaux sonores	APAVE	1490,00 €

Le Comité Syndical **PREND ACTE** des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical.

Vote :

Votants :	16
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	16

Pour extrait conforme



Le Président,
Gérard THÉPAUT

Délibération rendue exécutoire par publication :

Affichée le / /

Retirée le / /